

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-125 Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2028 avec l'association Passage

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024

26 NOV. 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-125-DE
Date de transmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-125-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24- 125

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024-2028 AVEC L'ASSOCIATION PASSAGE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 23-179 en date du 18 décembre 2023, la Ville de Louviers a souhaité poursuivre son partenariat avec l'association Passage.

Cette convention précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour soutenir l'association notamment le montant de la subvention de fonctionnement annuelle s'élève à 22 900 €,

Considérant que le montant de cette allocation englobait le coût de la location de 1 000€ annuel pour la mise à disposition des locaux de Passage, au profit du Relais Petite Enfance [RPE] afin d'assurer les ateliers d'éveil en direction des assistantes maternelles indépendantes de Louviers,

Sachant que, depuis octobre, les ateliers du RPE sont accueillis dans les anciens locaux de la crèche Saint Germain, laissés libres suite à son déménagement vers la crèche des Explorateurs,

Il convient de revoir à la baisse le montant de la subvention annuelle en le diminuant du coût annuel du loyer, soit désormais 21 900 €.

Conformément aux termes de la convention de mise à disposition, la Ville a informé l'association de cette décision qui prendra effet 1^{er} janvier 2025.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapport et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°23-148 du 20 novembre 2023,

Considérant la convention de partenariat 2024-2028,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens de l'association PASSAGE

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens de l'association PASSAGE.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

